

Information sur l'audition

Objet de l'audition :	Circulaire FINMA 2008/26 « Agences de notation » Projet de modification de la circulaire Rapport explicatif
Invitation à prendre position :	Les intéressés sont invités à prendre position sur les modifications proposées.
Délai de réponse :	13 mai 2011
Dépôt de la prise de position :	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA A l'attention de M. Bernhard Jehle Einsteinstrasse 2 CH-3003 Berne ou ratingagencies@finma.ch
Forme de la prise de position :	Merci de transmettre dans tous les cas une version électronique (courriel ou support de données) de la prise de position
Publication de la prise de position :	Sauf indication contraire, la FINMA part du principe que les auteurs des prises de position consentent à leur publication.
Questions complémentaires :	Bernhard Jehle tél. +41 (0)31 327 92 66 bernhard.jehle@finma.ch
Contact pour les médias :	Tobias Lux tél. +41 (0)31 327 91 71 tobias.lux@finma.ch